



MAIRIE DE VITREUX



03.84.81.06.56

mairie.vitreux@wanadoo.fr

Permanences :

Mardi et vendredi

De 14h à 17h

N°1-2024

Séance du 12 février 2024

Présents : MM. Sébastien ANGEL, Didier CABESTANT, Lionel CHENILLOT, Rémi DI FABIO, GENTY Marc, Alain GOMOT, Sébastien LAMBERT, Hervé LEVY, Damien PERIARD.

Mmes Sylvie GRANDPERRIN, Sonia ABRAHAM

Secrétaire : Damien PERIARD

Le compte rendu de la réunion du 24 novembre 2023 a été approuvé à l'unanimité.

- **Assiette, dévolution et destination des coupes 2024**

-Vaudenay

Sur proposition de l'O.N.F, vente des parcelles 5r, 18j et 19j

- **ONF : Travaux sylvicoles 2024 forêt communale de Vitreux**

Monsieur Le Maire présente le devis de l'ONF pour les travaux 2024 pour le Bois d'Amont : parcelle 30r.

Le coût total des travaux s'élève à 9 215.02 € HT soit 10 136.52 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

-D'ACCEPTER le devis de l'ONF pour les travaux sylvicoles du bois d'Amont d'un montant de 10 136.52 € TTC.

- **Renouvellement de la convention de mise à disposition des services informatiques du SIDEC**

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le renouvellement de la convention de mise à disposition des services informatiques du SIDEC

Le CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention
- **AUTORISE** le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

- **Repas des aînés 2024**

Le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité de prendre M. FLEURY comme traiteur pour le repas avec un menu à 48.00 € par personne vin compris.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, que les conjoints et conjointes des anciens de la commune qui n'auraient pas 70 ans, paieraient leur repas à hauteur de 42 €. La différence sera prise en charge par la commune.

Il en sera de même pour les conjoints et conjointes des conseillers municipaux.

- **Encaissement de chèque : don de Mr BALLOT Guillaume**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter l'encaissement du chèque de M. BALLOT Guillaume d'un montant de 50€, en contrepartie de la sève de bouleau qu'il prélève sur les arbres de la commune au Vaudenay.

- **Transfert de compétence en matière de police de publicité**

A compter du 1^{er} janvier 2024, la compétence de police de la publicité est transférée automatiquement du maire au président de la Communauté de Communes Jura Nord.

Les maires disposent toutefois de la possibilité de s'opposer à ce transfert.

3 possibilités :

1. Transfert au maire au 1^{er} janvier 2024, aucune opposition de transfert par les maires, le 1^{er} juillet la compétence est **automatiquement transférée** au président de l'EPCI.
2. Transfert au maire au 1^{er} janvier 2024, 1 ou plusieurs maires s'opposent entre le 01/01 et le 30/06, le président ne renonce pas entre le 01/07 et le 31/07, la compétence est transférée au président le 01/08 pour les maires qui ne se sont pas opposés.
3. Transfert au maire au 1^{er} janvier 2024, 1 ou plusieurs maires s'opposent entre le 01/01 et le 30/06, le président renonce avant le 31/07, la compétence reste aux maires dès que le président a notifié son renoncement.

Le conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité, décide de s'opposer au transfert de la compétence de police de publicité à la Communauté de Communes Jura Nord

- **Délibération autorisant la vente des matériaux du bâtiment du groupe scolaire**

Le Bâtiment qui était destiné au futur groupe scolaire doit être détruit pour laisser place à la construction d'un nouveau groupe scolaire neuf répondant aux normes en vigueur.

Lors du démontage, plusieurs matériaux peuvent faire l'objet d'une vente ce qui permettrait à la commune d'alléger la facture de la destruction.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE** de vendre les différents matériaux au tarif le plus offrant
- **DECIDE** que cette vente devra faire l'objet d'une offre écrite signée par chacune des parties
- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire

- **Questions et informations diverses**

- Projets 2024/demande de devis

- Achat d'une cuve à eau pour le nouveau local cantonnier
- Achat d'un défibrillateur
- Achat d'une tronçonneuse
- Achat d'un nouvel équipement pour le nettoyage de la salle des fêtes
- Achat d'un congélateur pour la salle des fêtes
- Plantation d'un sapin sur la place

- Week end mémoriel pour les 80 ans du massacre du Maquis de Saligney

Ce Week end mémoriel se déroulera les 27 et 28 juillet.

- Samedi 27 juillet :

En fin d'après-midi le musée bourguignon installera un camp de maquisard.

La Chorale le Cœur des Roches sera présent pour un concert à partir de 19h.

Sébastien LOMBARDOT un illustrateur graffeur sera présent pour nous faire une fresque en direct.

Repas plateau sur place. Buvette.

Marche aux flambeaux dès la tombée de la nuit.

Histoire du maquis racontée par CHARLIE animateur sur Fréquence Plus sur un feu d'artifice tiré par ARTI SHOW.

- Dimanche 28 juillet :

Messe des maquisards à 10h.

Défilé avec la batterie fanfare d'Etrepigny Ranchot, les Portes drapeaux de toutes les associations du secteur, les pompiers de Thervay.

Cérémonie au cimetière.

Vente d'un livret sur l'histoire de ce maquis avec photos et archives anciennes.

Les deux jours, la commune de Saligney mettra en place un musée éphémère dans l'église.

Un marché aux flambeaux se déroulera lors de cette soirée, les flambeaux seront à retirer sur place.

Pour cela vous devrez retirer un bracelet qui vous donnera droit à celui-ci. Le tarif sera de 3 €.

Pour vous procurer les bracelets il vous suffit de contacter

Mme SANCEY Catherine à Vitreux au 03.84.81.05.88 ou

Mr GRUET Jérôme à Vigearde au 06.09.88.87.70

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée 21h45

